

CDPENAF DE LA CHARENTE - RELEVÉ de DÉCISION - AUTORISATIONS D'URBANISME -
Séance du 26 janvier 2023

(Information sur les avis obligatoires de la CDPENAF donnés à titre consultatif (normis les avis conformes), qui ne préjugent en rien des décisions finales prises par les autorités administratives compétentes sur les projets ci-dessous listés)

Type AU	Demandeur	Nature du projet	Commune du projet	Avis
PC	MOINET Frédéric	Construction d'un hangar agricole de 600m ² pour stockage de matériel	BREVILLE	Favorable à la majorité avec prescription de maintien de la haie au sud de la parcelle
PC	SAS ROY – M. Guillaume ROY	Construction d'un hangar agricole de 630m ² pour stockage de matériel	BIRAC	Favorable à l'unanimité avec recommandations d'intégration paysagère avec des essences locales le long de la route
PC	COMMUNE DE ORADOUR	Extension salle des fêtes	ORADOUR	Tacite (réputé favorable)
PA	CDC COEUR DE CHARENTE	Création de 4 à 8 terrains à bâtir à vocation artisanal ou industriel	AIGRE	Favorable à l'unanimité
PC	METAYER Nicolas	Transformation d'une grange en habitation	CHADURIE	Favorable à l'unanimité
PC	CHADOUTEAU Etienne	Construction d'un bâtiment agricole à destination de stockage de matériel	MOUTON	Tacite (réputé favorable)
Cub	DUFOURNAUD Fabrice	Construction d'une habitation sur sous sol	SAULGOND	Défavorable à la majorité – Motif de refus : consommation excessive de l'espace agricole. Il convient de détacher une parcelle inférieure à 1 000m ² en partie sud-ouest et d'y positionner l'habitation afin de limiter l'artificialisation.
PC	MARECHAL Lydie	Construction d'un hangar agricole pour stockage de matériel et fourrage	SAULGOND	Défavorable à l'unanimité – Motif de refus : Le projet n'est toujours pas justifié, ni sur sa taille, notamment au regard des 1 500 m ² de bâtiments existants (environ un tiers du projet non justifié), ni sur son implantation de l'autre côté de la route par rapport aux bâtiments existants. Le projet occasionne une consommation excessive de l'espace agricole.
PC	GAEC BARRITAUD et Fils – BARRITAUD Patrice	Construction d'une extension d'un bâtiment de stockage de fourrage	VIGNOLLES	Tacite (réputé favorable)
PC	E.I. CHABOT Philippe	Construction d'un bâtiment agricole à toiture photovoltaïque de 1577 m ²	ROUZÈDE	Défavorable à l'unanimité – Motif de refus : Consommation excessive de l'espace agricole. Prévoir un bâtiment plus petit au regard du besoin de l'exploitation et à positionner en parallèle du bâtiment de stockage existant.
PC	SARL LAINÉ HERAUD – Mme HERAUD Stéphanie	Construction d'un bâtiment de stockage de matériels agricoles	LACHAISE	Défavorable à l'unanimité – Motif de refus : le projet est surdimensionné d'au moins 40 % par rapport au besoin. Consommation excessive de l'espace agricole dans sa position actuelle, privilégier une implantation perpendiculaire à la route et au plus proche de l'existant

Pour la préfète,
 Le président de la CDPENAF,


Le Directeur Départemental Adjoint
 des Territoires

Benoît PREVOST REVCL